



MISEREY-SALINES

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°22/2026

Arrêté de délégation de fonctions et de signature Au Maire adjoint chargé des finances et des jardins familiaux

Le maire de Miserey-Salines,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026, constatant l'élection de Mme Florence LEUPARD en qualité d'adjointe au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale il est nécessaire de déléguer à Mme Florence LEUPARD, adjointe au maire, un certain nombre d'attributions relevant des finances et des jardins familiaux,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : A compter du 21 mars 2026, Mme Florence LEUPARD, quatrième adjointe au Maire, est déléguée à aux finances et aux jardins familiaux, et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées aux finances communales et à la gestion des jardins familiaux (commission finances et jardins familiaux)

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Mme Florence LEUPARD, quatrième adjointe, à l'effet de signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs aux finances et aux jardins familiaux. Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, délégation est donnée à Mme Florence LEUPARD à l'effet de signer tous les documents comptables en qualité d'ordonnateur, dans la limite des postes budgétaires votés chaque année.

Article 3 : Monsieur le Maire de MISEREY-SALINES est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et affiché en Mairie, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Doubs
- Monsieur le Trésorier (Service de Gestion Comptable de Besançon)

Fait à Miserey-Salines, le 21 mars 2026.

Marcel FELT, Maire.